

**DEC172794DR16****Délégation de signature consentie à Madame Catherine JESSUS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire****LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 000207DAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n°131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Madame Catherine JESSUS aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC172186DAJ du 31 août 2017 portant modification de la décision DEC140840 du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Catherine JESSUS, directrice de l'institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

**Vu** la décision DEC172185DAJ du 31 août 2017 portant nomination de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY aux fonction de directrice adjointe administrative de l'institut des Sciences Biologiques (INSB) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, en remplacement de Mme Marie-Hélène PAPILLON appelée à d'autres fonctions ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Madame Catherine JESSUS**, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSB, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine JESSUS, délégation est donnée à **Madame Claire FERRAS-FLEUTRY**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine JESSUS et de Madame Claire FERRAS-FLEUTRY, délégation est donnée à **Madame Cécile RAVIER**, adjointe de la directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 octobre 2017

**Hélène NAFTALSKI-MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange